

Concours: trouvez-moi un nom!

(voir page 8)

Hiver 2006
Volume 7, numéro 1

J'apprends à connaître et à faire respecter mes droits!

Par Alexandre Lavallée

Je suis heureux de vous annoncer que, grâce à une aide financière provenant du SEE, notre organisme sera plus présent sur le terrain au cours des prochains mois.

Illusion-Emploi a reçu un montant de 13 000 \$ pour le projet "J'apprends à connaître et à faire respecter mes droits" qui me permettra de faire de l'animation et de la formation; de la production et diffusion d'outils promotionnels concernant la Loi sur les normes minimales du travail.

Comme vous le savez sûrement (et pourrez le constater davantage dans les prochaines pages), le domaine de l'emploi ne va pas très bien pour les

travailleurs et travailleuses qui voit leurs conditions d'emploi se détériorer.

Dans ce contexte, il nous apparaît encore plus important de faire un travail de sensibilisation et d'information sur les normes minimales du travail.

Ce projet facilitera une meilleure connaissance de la LNT. Nous avons ciblé certains domaines, tel que le commerce au détail et la restauration. Ces secteurs nous semblent importants, car ils représentent une bonne partie des emplois précaires, à bas salaires où l'on retrouve beaucoup de femmes et de jeunes.

L'accent sera mis pour rejoindre les

jeunes. Souvent, ils possèdent une moins bonne connaissance de la LNT, et de ce fait, sont moins outillés pour défendre leur droits.

Nous visons aussi à rejoindre les employéEs du secteur agricole. En plus du cafouillis concernant les règlements du travail pour le programme fédéral de travailleurs étrangers saisonniers, on y retrouve des disparités et des exclusions. Nous travaillerons à faire la lumière avec ces employés qui sont souvent exclus, en raison de leur langue (généralement espagnol), de leur condition de travail (6 jours par semaine) et leur lieu de résidence (chez l'employeur).

Bref, ce n'est pas le travail qui va

Sommaire

Vie associative Spécial AGA	2
Vie Associative 10 anniversaire	3
L'opinion d'Illusion-Emploi: Le programme PAAS	4
Front de défense des non- syndiqués (FDNS)	5
Écho des derniers mois	6-7
Nouveauté: Assurance parentale	8

La solidarité du SEE

Le syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE), qui représente l'ensemble des 3200 professeurs au primaire et au secondaire de l'Estrie, a choisi depuis maintenant 21 ans de poser un geste de solidarité et d'investissement dans la communauté estrienne.

Le SEE a créé un fond de création d'emploi. Il est d'ailleurs le seul au Québec à subventionner un tel programme d'investissement.

Le syndicat perçoit 2 \$ par semaine sur le salaire des professeurs afin de

financer ce fond (100 000 \$ par année) qui permet de réaliser des projets en lien avec l'éducation et la jeunesse.

Lors d'un congrès extraordinaire tenu en 2005, les professeurs ont fortement indiqué leur désir de poursuivre le financement de ce programme, car ils et elles ont constaté l'impact positif que ce geste collectif et solidaire a pour l'Estrie.

Merci au personnel enseignant de contribuer à la création de projets éducatifs à la grandeur de l'Estrie!!!

Vie Associative

Vie Associative

Vie Associative

Spécial AGA 2005

Par Alexandre Lavallée

Le 1er novembre dernier a eu lieu notre assemblée générale annuelle. Elle nous a permis de voir avec nos membres les priorités et le plan d'action pour l'année à venir.

Juste avant la tenue de notre assemblée, nos membres étaient conviés à un souper-échange (sous forme de jeu) portant sur la démocratie.

Cette activité avait pour but de permettre à nos membres de comprendre les différents types de démocratie (représentative, participative, consultative), ainsi que les forces et les faiblesses dans l'application de chacune de ces formes de démocratie. En plus, de leur permettre de mieux comprendre comment leur organisme, Illusion-emploi, met en pratique chacune des différentes formes de démocratie.

Lors de notre assemblée générale annuelle, d'anciens membres sont venus à titre d'observateur et observatrice. La soirée a permis des échanges très intéressants sur plusieurs points.

Fidèle à nos habitudes, les membres ont discuté des axes à prioriser pour l'année 2005-2006, sur lesquels l'accent doit être mis en plus du travail régulier de l'organisme.

Les axes qui sont ressortis pour la présente année sont:

Les lois du travail:

Effectuer la mise à jour des modifications à la LNT ainsi que notre convention type de travail. Cette convention est un document permettant à des employéEs et des



employeurs de s'entendre sur certains éléments clés concernant les conditions de travail des employés.

Faire un suivi du rapport Bernier, une étude approfondie sur la précarité et le travail atypique qui propose beaucoup de solutions très intéressantes.

Faire mieux connaître nos revendications et de celles du FDNS afin d'en accentuer le poids et travailler sur le dépôt d'un mémoire et la mise en place de la politique de conciliation travail-famille, ainsi que la hausse du salaire minimum en mai prochain.

Faire plus de travail terrain afin de rejoindre plus de personnes dans des

domaines où il y a beaucoup de disparité et d'inégalité de traitement, tels: le travail dans l'agriculture, le commerce au détail et la restauration.

Continuer à suivre le dossier des travailleuses du chèque emploi service. Ces personnes sont incluses dans la LNT, mais elles ont de difficulté à faire reconnaître et respecter leurs droits, à clarifier leur statut ambigu et à déterminer l'employeur (relation tripartite). Leurs conditions varient d'une région à l'autre.

Le recrutement:

L'organisme fera une campagne de recrutement pour augmenter notre membership et favoriser l'ajout de membres provenant du milieu des jeunes, des personnes immigrantes pour nous pencher sur les

problématiques vécus dans ces milieux.

Luttes sociales:

Soutenir, appuyer, participer aux différentes activités de formation, de sensibilisation et de mobilisation concernant les conditions de travail et de vie. Il est important d'être informé de tout ce qui se passe dans d'autres domaines que l'emploi, car une personne n'est pas seulement qu'une travailleuse. Les conditions de vie interfèrent sur l'emploi et vice versa...

Vie Associative

Vie Associative

Vie Associative

Déjà 10 ans !

Par Manon Brunelle

Déjà 10 ans que l'organisme Illusion-Emploi existe (nous avons eu notre charte le 10 août 1995), mais notre première rencontre a eu lieu le 15 février 1994 et était initiée par la TROVEPE.

J'assistais à cette première rencontre, qui a permis aux personnes travaillant dans le cadre d'un programme EXTRA d'avoir un lieu pour exprimer leur vécu, leur attente, leur déception et de réfléchir collectivement sur l'avenir.

Au fil des mois, plusieurs personnes ont participé aux rencontres mensuels. Ces personnes y ont cru et se sont impliqués à la mise sur pied de notre organisme. Il nous reste quelques irréductibles membres du début...

Illusion-Emploi a donc invité tous ces membres (actuels et anciens) à marquer le 10ième anniversaire de l'organisme

dans le cadre d'un souper avec animation. Il fallait souligner dignement et agréablement cet événement historique.

Malheureusement, nous avons eu de la difficulté à rejoindre plusieurs personnes qui nous ont côtoyé au fil des ans, mais qui ont quitté la région. Nous ne pouvons que déplorer leur absence...

Cela ne nous a pas empêché de nous amuser amplement et pour plusieurs personnes, tardivement...

L'événement a été très apprécié (décoration, buffet, jeux, cadeaux, musique) et nous aura permis de nous revoir dans une ambiance des plus sympathique...

Je tiens à remercier Alexandre Lavallée qui a fait un excellent travail dans l'organisation de cet événement.

Je veux aussi souligner le travail des bénévoles qui ont aidé à faire de cette fête un moment agréable et finalement la présence de nos membres qui a permis la tenue de cette Fête.

Et comme les photos valent milles mots...

Front de défense des non-syndiqués

Formation Bernier

Par Monon Brunelle

Le Fonds de défense des non-syndiqués (FDNS) regroupe plus de 36 groupes, organismes ou organisations contribuant à la défense et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de vie des non-syndiqués.

Le 24 janvier dernier, le Fonds de défense des non-syndiqués a convié ses membres à une présentation du "rapport Bernier" animé par Monsieur Jean Bernier, président du comité de travail, et co-auteur du rapport.

Cette rencontre visait à échanger et à s'approprier ce rapport intitulé «*les besoins de protection sociale en situation de travail non traditionnelle*» en vue de mettre à jour les revendications du FDNS.

Devant une augmentation alarmante de l'emploi atypique (16% en 1976 contre 37% en 2002) les membres du FDNS ont constaté les effets dévastateurs sur les conditions en emploi, les droits et la protection sociale des travailleuses et les travailleurs.

Notre préoccupation au cours des dernières années visait à trouver des moyens pour contrer ce phénomène grandissant ainsi qu'à forcer le gouvernement à réagir.

Lors de la récente réforme de la Loi sur les normes du travail adopté en décembre 2002, un travail de formation, de sensibilisation et d'action nous aura permis de faire certains gains à la Loi sur les normes du travail (LNT), mais aucune avancée concernant l'emploi atypique.

Suite aux pressions exercées lors de cette réforme l'ancien ministre d'État aux Ressources humaines et ministre du Travail, M. Jean Rochon, a nommé un comité d'experts pour se pencher sur cette problématique afin de le documenter davantage et l'aider à adopter des mesures.

Le dépôt (*très attendu*) du rapport Bernier a eu lieu en février 2003, tout juste avant le déclenchement des élections provinciales...

Devant notre inquiétude à voir ce rapport aboutir sur une tablette, nous avons demandé les intentions des différents partis lors de la campagne pré-électorale.

Le parti libéral s'était engagé à y donner suite. Cet engagement a été réitéré au lendemain des élections, mais ne s'est jamais concrétisé par la suite. Le FDNS a demandé plusieurs rencontres pour connaître les intentions gouvernementale, mais nous n'avons obtenu aucune réponse...

Ce rapport contient des énoncés intéressants sur la précarité des emplois. Le Comité se penche aussi sur notre législation qui est très flexible et comporte de grands vides juridiques.

Monsieur Bernier nous a dressé un portrait de la situation en 2006. La partie de sa présentation sur les agences de placement temporaire nous a permis d'en apprendre beaucoup sur les

pratiques dans d'autres pays.

Le parlement européen s'est doté de dispositions légales pour contrer l'utilisation accru du travail intérimaire comme moyen de substitution d'emploi, de diminution des coûts de la masse salariale ou de frein au syndicalisme. Nous voulons nous pencher sur cette voie...

Agence de placement (appel à toutes et à tous...)

Dans notre plan d'action, il a été décidé de travailler sur l'avancement du dossier *des agences temporaires* de placement.

Le FDNS est présentement à la recherche de contrat de travail entre unE employéE et l'agence.

Si vous êtes une personne, ou si vous connaissez une personne, à l'emploi d'une agence et que vous puissiez nous fournir une copie de votre contrat SVP nous en aviser.

Cette cueillette de données permettra de se documenter sur les clauses que l'on retrouve dans ces contrats et analyser leurs impacts.



Le gouvernement et la loi 142

L'automne a été particulièrement actif et mouvementé pour plusieurs employéEs de l'État et leurs syndicats dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives (la plupart des conventions sont échues depuis plus de 2 ans).

Rappelons que pour permettre le règlement de la question de l'équité salariale, les employéEs, de l'État avaient accepté de reporter la date d'échéance de leur convention collective. En décembre 2005, rien n'était encore réglé dans ce dossier... Le gouvernement est à ce jour, le plus gros employeur à ne pas avoir appliqué les ajustements salariaux imposés par la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996...

Donc, il y a eu de nombreuses journées de négociation, des moyens de pression, des grèves, des actions politiques et des manifestations pour démontrer au gouvernement l'indignation des 500 000 travailleuses et des travailleurs face aux offres gouvernementales et à son manque de respect envers ses employéEs.

Rien à faire le gouvernement reste fermé. L'offre est et restera à 12,6%

sur 6 ans incluant l'équité salariale (que le gouvernement s'entête à vouloir régler en même temps que la négociation des conventions collectives).

Tout ce temps, le premier ministre et la présidente du Conseil du trésor ont répété à nous écœurer l'impossibilité pour le gouvernement de faire plus.

Le gouvernement a insisté sur sa légitimité à pouvoir prendre toutes les décisions (il a été élu, mais n'a jamais écouté). Il a finalement arrêté toutes les négociations en déposant une loi matraque (la loi 142).

Les employéEs de l'État sont en "beau maudit". Le gouvernement vient de faire tout une infraction à la libre négociation démontrant encore une fois son arrogance et son intransigeance envers la population.

Au lendemain de ce décret, les employéEs ont des conditions qui leur sont imposées et ce geste inacceptable sera lourd de conséquence...

Plusieurs syndicats ont déjà déposé des plaintes juridiques en invoquant une violation des droits fondamentaux et une négociation de mauvaise foi de la part du gouvernement Charest. Il

sera important de suivre les développements au cours des prochaines semaines.

En ce qui concerne les ajustements salariaux concernant l'équité salariale pour les employéEs de l'État, le gouvernement s'est fait rappeler à l'ordre par la Commissaire chargée de l'application de la loi. Il faudra un règlement en dehors du cadre du renouvellement des conventions collectives.

Pas mieux pour les CPE

Mais l'odieux n'allait pas s'arrêter là. Les CPE ont eu la désagréable surprise de voir se concrétiser l'adoption de la fameuse loi 124 bien que la ministre ait promis des assouplissements quelques heures auparavant. C'est ce qu'on appelle s'en faire passer une petite vite...

Toute la forte mobilisation du milieu n'aura pas réussi à faire fléchir la ministre et le gouvernement procédera à une restructuration des services de garde.

Fierté légitime des québécoises et des québécois, le réseau des garderies risquent d'écopper dans les mois à venir.

L' EMPLOI RÉGRESSE ET SE PORTE MAL DANS PLUSIEURS SECTEURS

Le Québec et le Canada ont grandement écopé dans le secteur de l'industrie manufacturière durant l'année 2005. Les annonces de fermeture se sont succédé au cours des derniers mois à un rythme vertigineux, laissant des milliers de personnes sans emploi.

La situation de la région de l'Estrie n'est pas plus reluisante. On déplore une importante baisse du nombre d'emplois manufacturiers (beaucoup dans l'industrie du textile et du

vêtement).

Au terme de l'année 2005, l'Estrie a enregistré «un gain net en emploi, mais la plupart à temps partiel» comme le mentionne Gilles Lecours d'Emploi-Québec dans son rapport annuel.

Dans le domaine du textile et du vêtement, les pertes sont considérables à cause de la vive concurrence provenant de la Chine et d'autres pays.

Plusieurs personnes ou associations demandent aux gouvernements de rétablir des quotas et des tarifs dans le domaine du textile, des vêtements et d'autres secteurs manufacturiers pour contrer l'invasion provenant d'autres pays et nuisant à nos emplois et à notre économie

Le secteur du bois d'oeuvre est lui aussi victime de grandes saignées et il y aura de nombreuses fermetures au cours des prochains mois.

Des emplois de piètre qualité

Pour en rajouter à ce triste constat, une étude de Marchés mondiaux CIBC nous apprend que l'indice de la qualité des emplois poursuit sa dégringolade amorcée en 2000.

Il y a eu augmentation du nombres d'emplois à temps partiel, augmentation des travailleurs autonomes et recul de la rémunération.

En ce qui concerne la création d'emploi, on la retrouve principalement dans le secteur des services et de la vente au détail, où les emplois sont précaires et à bas salaire. Selon un récent sondage de l'Association des restaurateurs du Québec, le secteur de la

restauration manque dramatiquement de main-d'oeuvre.

Plus de 90% des restaurateurs disent éprouver de grandes difficultés de recrutement.

Il faut dire que les conditions en emploi sont difficiles. Plusieurs personnes travaillent surtout les soirs et les fins de semaine ou sur des horaires vairés (difficile conciliation travail et vie familiale). Le taux du salaire minimum est...minime, au fil des ans (donc revenu annuel bas). Le travail effectué est debout et les heures sont parfois longues.

DE MOINS EN MOINS RICHES... ET DE PLUS EN PLUS DE CONCESSIONS!!!

Pour le mois de décembre 2005, la rémunération hebdomadaire moyenne était de 739,82 \$ selon les récentes données fournies pas Statistique Canada.

Les salaires ont augmenté partout au Canada au cours des derniers mois... sauf au Québec où on constate un recul de 0,5%.

De son côté, le Conference Board prévoit des hausses salariales de 2,5% en moyenne pour les employéEs syndiquéEs, mais prévient que les *pressions à la baisse* sur les coûts de main-d'oeuvre vont s'accroître.

On voit ce phénomène de plus en plus répandu chez les employeurs. Les entreprises n'hésitent plus à demander des sacrifices à leur personnel en invoquant la

concurrence asiatique, la faiblesse ou la force du dollar, la hausse des matériaux, la flambée des prix du pétrole, etc.

Les employéEs sont de plus en plus mis à contribution. On coupe dans la masse salariale et les avantages sociaux pour diminuer les dépenses des compagnies, pour absorber la *diminution du rendement des actions* ou pour sauver de la faillite.

Dans ce dossier, rappelons les sacrifices que les employéEs d'Air Canada avaient consenti il y a quelques mois dans le cadre d'un plan de restructuration après la faillite de la compagnie. Finalement, la compagnie a annoncé qu'elle pourra consentir des avantages aux employéEs.

LE CHÔMAGE ET LA PAUVRETÉ DANS LE MONDE

Le nombre de chômeuses et chômeurs dans le monde a atteint le chiffre impressionnant de près de 200 millions et le nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres n'a pas baissé depuis 10 ans, a indiqué le Bureau international du travail (BIT).

Dans son rapport annuel, le BIT fait état des tendances de l'emploi dans le monde et de la triste situation des travailleuses et des travailleurs en ces années difficiles, tout en critiquant *«l'actuel modèle de mondialisation»*.

Son directeur général, Juan Somavia a affirmé que *«l'actuel modèle de mondialisation continue à avoir un impact social inégal; certains ont un niveau de vie qui s'élèvent, mais plusieurs restent à la traîne.»*

Temps dur dans l'automobile

L'industrie automobile nord-américaine fait face elle aussi à la compétition des constructeurs asiatiques et semble dans une position difficile.

Ford a annoncé un vaste plan de restructuration qui se traduira par la perte de 30 000 emplois dans 10 sites de l'Amérique du Nord (dont plusieurs en Ontario), touchant surtout le Canada et le Mexique, mais épargnant les usines aux États-Unis...

General Motors prévoit aussi de lourdes pertes au cours des prochains mois d'ici 2007 (on parle de 30 000 emplois) et principalement en Ontario.

On estime que plus de 100 000 emplois seront perdus durant la présente année, s'ajoutant ainsi aux 112 000 perdus depuis 2 ans. Un autre effet de la libre concurrence et des produits d'outre-mer...

La nouvelle assurance parentale québécoise

Par Alexandre Lavallée

Bien oui, le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est finalement en vigueur!!! Il comporte de nombreux avantages sur le régime qui était offert par le régime fédéral d'assurance-emploi (chômage).

En effet, le RQAP permet aux nouveaux parents de passer plus de temps à la maison avec leur enfant, en ayant accès à plus d'argent. De plus, il donne pour la première fois un congé de paternité, afin de permettre au père de participer plus activement à cette belle période de la vie de la vie familiale.

Le RQAP permet aussi de ne pas avoir à subir les deux semaines de délai de carence, sans aucun revenu.

Qui est admissible

Il est accessible aux salariéEs et aux travailleuses et travailleurs autonomes, qui adoptent ou ont un

enfant né le ou après le 1er janvier 2006. Es personnes doivent avoir un revenu assurable de 2 000\$ ou plus dans les 52 dernières semaines (pouvant aller jusqu'à 104 semaines dans certains cas). Il est à noter que c'est le revenu qui compte, pas le nombre d'heures.

Il y a quatre types de prestations que le régime permet. Les prestations de maternité et de paternité, qui comme leurs noms l'indiquent sont réservés à la mère ou au père. Les prestations parentales qui peuvent être utilisées par les deux parents. Finalement, les prestations d'adoption qui peuvent être utilisé par les deux parents.

Les sommes versées correspondent au revenu hebdomadaire moyen des 26 dernières semaines dans le cas des salariés. Pour les travailleuses autonomes, elle correspond à un 52ième du revenu déclaré de l'année précédente sur le rapport d'impôt.

Le choix entre deux régimes

Il y a deux possibilités de régimes, ce qui permet de mieux s'adapter aux différentes réalités et désirs des parents.

Un autre grand avantage du RQAP est

Comparaison des régimes (nombre de semaines et %)		
	de base	particulier
Maternité	18 à 70 %	15 à 75 %
Paternité	5 à 70 %	3 à 75 %
Parentale	7 à 70 % 25 à 55 %	25 à 75 %
Adoption	12 à 70 % 25 à 55 %	28 à 75 %

de permettre de faire deux demandes de suite sans avoir nécessairement à retravailler entre les deux. Car la même période de référence peut servir pour deux demandes consécutives.

Concours : trouvez un nom au journal

À l'automne dernier nous avons fait un mini-sondage auprès de nos membres, organismes et amiEs, qui font partis de notre liste d'envoi, concernant notre journal. Nous avons tenu compte de vos commentaires. Celui-ci sera modifié au niveau de sa fréquence (4 fois par année), du contenu et du look...

Cependant, il nous reste à lui trouver un nouveau nom. Alors nous vous invitons à soumettre vos suggestions de noms (accompagnés d'une brève explication) et vos commentaires sur le nouveau contenu et l'apparence.

Un prix sera remis à la personne qui aura trouver le nom qui charmera le plus les membres du conseil d'administration.



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiquéEs

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216

Sherbrooke, J1H 4Z4

(819) 569-9993

illusion@aide-internet.org

**Même emploi, mêmes conditions,
mêmes droits, même protection !**